



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Septième session

Rome, 7-9 mars 2023

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU (DES) VICE-PRÉSIDENT(S) ET DU RAPPORTEUR

1. Conformément à ses statuts, le Groupe de travail élit son président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants de ses membres au début de chaque session. Les membres du Bureau ainsi constitué exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et sont rééligibles. Le président, ou, en son absence, un vice-président, préside les réunions du Groupe de travail et exerce les autres fonctions qui peuvent lui être confiées pour en faciliter les travaux¹.
2. Le Groupe de travail élit généralement un président et six vice-présidents (dénommés collectivement «le Bureau»), appartenant chacun à l'une des régions géographiques suivantes: Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient. Pour l'élection du président, le Groupe de travail tient dûment compte du principe de la rotation.
3. Le Groupe de travail élit également un rapporteur parmi les membres du Bureau.
4. Le Groupe de travail est invité à élire le président et un vice-président de chacune des autres régions, et le rapporteur parmi les membres du Bureau.

¹ CGRFA/WG-FGR-7/23/1/Inf.1.